



---

[VERSION FRANÇAISE NON OFFICIELLE]

Le 21 mars 2024

Chris Forbes  
Sous-ministre, Ministère des Finances  
90, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

*Envoyé par courriel*

Monsieur le sous-ministre Forbes,

**Objet : Réponse de l'ACARR concernant l'investissement des fonds de pension canadiens dont il est question dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023**

L'ACARR est le principal porte-parole des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite afin d'appuyer l'établissement d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et viable au Canada. Nous représentons les promoteurs et les administrateurs de régimes de retraite, ainsi que les fiduciaires et les fournisseurs de services. Nos membres représentent au-delà de 400 entreprises et régimes de retraite comptant des millions de participants, et certains de nos membres sont les promoteurs des plus importants régimes de retraite publics et privés du Canada.

La présente lettre constitue notre réponse à certains aspects de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 déposé le 21 novembre 2023, qui portaient sur l'investissement des fonds de pension au Canada. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 constate que 3 000 milliards de dollars d'actifs ont été accumulés dans les fonds de pension canadiens et propose d'essayer de mettre à profit une partie de ces actifs pour accroître les investissements au Canada. Plus précisément, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :

- 1) tendre la main aux fonds de pension canadiens et collaborer à la création d'un environnement qui « encourage et identifie davantage d'opportunités » d'investissement au Canada;
- 2) envisager la possibilité d'éliminer la « règle des 30 % » applicable pour les investissements au Canada. La règle des 30 % empêche les fonds de pension canadiens de détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote de nombreuses entreprises; et

- 3) imposer de nouvelles exigences de divulgation aux grands fonds de pension sous réglementation fédérale, en leur demandant d'indiquer au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) la répartition de leurs investissements par juridiction et par type d'actifs.

Nous écrivons la présente lettre pour fournir un commentaire initial au nom des membres de l'ACARR avant toute consultation sur des propositions spécifiques de politique à venir. Nous aborderons brièvement chacune de ces propositions.

### **CRÉATION D'UN CONTEXTE FAVORISANT L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS AU CANADA**

Nous convenons que le Canada est l'une des destinations les plus sûres et les plus recherchées au monde en matière d'investissement et que les fonds de pension canadiens ont actuellement des investissements importants sur le marché canadien. Nous notons et apprécions le fait que l'Énoncé économique de l'automne de 2023 suggère que l'approche du gouvernement fédéral soit collaborative afin d'encourager davantage les investissements au Canada.

Les fonds de pension canadiens sont certainement favorables aux occasions d'investissement qui permettent d'obtenir des rendements durables à long terme pour garantir que les participants aux régimes auront droit à une retraite sûre. L'ACARR serait heureuse de travailler avec le gouvernement fédéral pour identifier les changements qui pourraient accroître les investissements au Canada des fonds de pension canadiens.

Toutefois, il est essentiel que les changements qui en résulteront ne diminuent pas et ne détournent pas l'attention portée aux importantes obligations fiduciaires que les administrateurs de régimes de retraite ont envers les participants et les retraités, y compris l'obligation de maximiser les rendements ajustés en fonction du risque, ce qui a contribué à l'accumulation impressionnante d'actifs par les fonds de pension canadiens dont il est fait état dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023.

Comme vous le savez, et comme le souligne le rapport de la Banque mondiale de 2017, le modèle canadien de retraite, qui repose sur des investissements indépendants, des responsabilités et obligations fiduciaires et d'importants portefeuilles d'actifs diversifiés, est réputé dans le monde entier pour sa capacité à garantir des retraites sûres. Lors de l'élaboration de toute proposition de changement à la réglementation visant à encourager les investissements au Canada, l'ACARR considère qu'il est essentiel de maintenir les principes fondamentaux du modèle canadien de retraite qui a fait ses preuves. Une fois encore, nous serions heureux de participer à toute consultation portant sur l'investissement au Canada des fonds de pension canadiens.

### **ÉLIMINATION DE LA RÈGLE DES 30 % POUR LES INVESTISSEMENTS AU CANADA**

Nous comprenons que l'initiative du gouvernement fédéral visant à envisager la possibilité d'éliminer la règle des 30 % pour les investissements au Canada a pour but de permettre aux fonds de pension de participer davantage à la croissance économique du Canada. Toutefois, l'ACARR recommande une consultation approfondie avec l'industrie canadienne des régimes de

retraite sur toute proposition de modification à la règle des 30 % afin d'assurer l'adéquation entre les modifications proposées et les résultats escomptés, et de comprendre les éventuelles conséquences voulues ou non, y compris en ce qui concerne l'exonération fiscale des régimes de retraite canadiens. (Le document de l'ACARR intitulé [Response to Pension Plan Investment in Canada: The 30 Per Cent Rule](#) (en anglais seulement) et publié en 2016 serait un matériel préparatoire judicieux pour ces discussions, car il fournit d'importantes questions de consultation et souligne des problèmes qui sont toujours pertinents dans le contexte actuel.) L'ACARR serait heureuse de participer à toute consultation afin de partager des expériences pratiques de l'industrie sur ce sujet important.

## **PROPOSITION DE NOUVELLES OBLIGATIONS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS SUR LES INVESTISSEMENTS**

Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour encourager les fonds de pension canadiens à accroître leurs investissements au Canada, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'exiger des grands fonds de pension sous réglementation fédérale qu'ils communiquent la répartition de leurs investissements par juridiction et par type d'actifs au BSIF, et que ces renseignements soient mis à la disposition du public. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce également que le gouvernement fédéral discutera avec les provinces et les territoires de la possibilité d'exiger des plus grands régimes de retraite canadiens sous leurs juridictions qu'ils communiquent des informations similaires dans un format simple et uniforme.

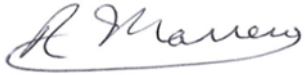
Bien que la transparence soit un objectif réglementaire louable dans de nombreuses circonstances, l'ACARR estime que les exigences en matière de divulgation doivent être adaptées à l'objectif visé afin de garantir un juste équilibre entre une surveillance réglementaire saine et le fardeau administratif (p. ex., le coût pour les participants). En outre, le secteur craint que cet aspect des propositions (en particulier la proposition de mettre les renseignements à la disposition du public) n'entraîne une dynamique de « dénonciation ». Si le gouvernement fédéral décide d'aller de l'avant avec cette proposition, l'ACARR aimerait beaucoup avoir l'occasion de fournir des commentaires afin de s'assurer qu'un juste équilibre est atteint en ce qui a trait à toute nouvelle exigence de divulgation applicable à ses membres.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

Nous vous demandons respectueusement d'étudier minutieusement cette question et de consulter l'industrie canadienne des régimes de retraite, y compris les principales associations de l'industrie à l'échelle du pays, comme l'ACARR, avant d'aller de l'avant avec la planification et la mise en œuvre de ces propositions visant à accroître les investissements au Canada par les fonds de pension canadiens. Comme le souligne l'Énoncé économique de l'automne de 2023, la stabilité et la sécurité actuelles des retraites assurées par les fonds de pension canadiens, ainsi que leurs bons résultats, font l'envie du monde entier. Il est d'une importance cruciale que cela reste ainsi.

Nous vous remercions de votre attention et nous serions heureux de discuter plus en détail de nos commentaires si cela s'avérait utile.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Marrero". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "R" and a horizontal line underneath the name.

Ric Marrero  
Chef de la direction  
ACARR